

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclamations, — 30
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

l'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Avril 1883.

On lit dans le *Clairon* :

« La majorité républicaine a voté la conversion « la mort dans l'âme », mais elle a voté comme un seul homme. Ses journaux avaient d'ailleurs préparé le public à ce grand sacrifice.

Lundi, c'était le *Rappel* qui s'écriait douloureusement: « Résignons-nous! »

Mardi, la *République française* disait: « La conversion n'a pas de sens commun. Mais quoi? Le gouvernement la demande. »

Et les *Débats* eux-mêmes, les *Débats* de M. Léon Say, prédécesseur, adversaire et successeur désigné de M. Tirard, répétaient: « C'est un vote d'abnégation. »

C'est charmant. Et le public dépouillé aurait bien mauvaise grâce à se fâcher. On a la politesse de le plaindre.

Cher ami, je te prends la montre. Mais j'en suis bien fâché. Je ne puis pas faire autrement. Et puis, que veux-tu, c'est la consigne.

Il y a des brigands remplis de brutalité qui dépouillent les voyageurs en les rouant de coups.

Il y a aussi, dans les opérettes surtout, des brigands doux et tendres qui accablent de politesses leurs victimes et offrent le bras aux dames, après les avoir soulagées de leurs boucles d'oreilles.

La République, c'est incontestable, a mis des formes à la conversion. Elle a été bien plus convenable pour dépouiller les rentiers qu'elle ne l'avait été pour les moines. Elle réclut bien plus galement qu'elle n'expulsa.

Eh bien, maintenant que c'est fini, quel va être le résultat de la conversion?

Quelques-uns de nos amis ont déposé des amendements en vue d'appliquer les millions résultant de la conversion, au dégrèvement depuis si longtemps promis, des impôts qui pèsent sur l'agriculture.

D'autres proposaient de diminuer les traitements des fonctionnaires qui ont augmenté de 87 millions par an sous le gouvernement à bon marché.

Tous faisaient leur devoir, mais aucun n'avait l'espoir de réussir.

En effet, il est impossible de dégrever quoi que ce soit, puisque le produit de la conversion est escompté, mangé d'avance, et englouti, avant d'être réalisé, dans le gouffre béant du budget.

Il est non moins impossible de diminuer le traitement d'un seul fonctionnaire. En effet, qu'est-ce que la République pour les républicains? Des places. Or, que seraient-elles des places sans traitement?

Parlez-nous, si vous le voulez, d'appointer les conseillers municipaux, les délégués sénatoriaux, au besoin les électeurs, les bons électeurs, bien entendu: ceux qui votent pour la République.

Parlez-nous encore de refaire pour les survivants de la Commune le coup des victimes de Décembre. Mais ne nous parlez jamais d'enlever un centime à aucun de ceux qui broutent au grand râtelier de la France. Cela ne se verra jamais.

D'ailleurs, le produit de la conversion, escompté d'avance, ne suffira pas pour boucher les trous ouverts par la dilapidation républicaine dans le budget.

Ce produit ne sera pas aussi considérable qu'il le paraît sur le papier. L'Etat devra pourvoir, comme l'a dit M. de Soubeyran, par des crédits nouveaux, aux insuffisances résultant de la conversion dans les budgets de certains grands établissements.

Tous les jours vous entendez dire: M. Un Tel a légué par testament, aux hospices, 400 francs, 200 francs, 500 francs de rente. Eh bien, de par la conversion, les libéralités posthumes de M. Un Tel seront diminuées d'un dixième et les hospices devront demander à l'Etat ce dixième.

Donc il y aura des mécomptes. Mais en admettant même que les 35 millions d'économie annoncés se réalisent, ils ne suffiront ni à équilibrer le budget, ni à nous débarrasser de la nécessité d'emprunter, ni

même, à la suite de l'emprunt, à nous préserver contre des impôts nouveaux.

Donc, conversion, emprunt, et nouveaux impôts, voilà les trois étapes financières dont la première va être franchie.

Sera-t-elle franchie sans encombre, au moins? C'est ce que personne ne saurait affirmer.

Tant que la rente sera au-dessus de 400 francs, les demandes de remboursement ne sont pas à craindre; personne ne viendra chercher dans les caisses de l'Etat un billet de 400 fr. contre un titre qu'il peut vendre encore 414 fr. sur le marché.

Mais si les ventes de rente continuent, si la baisse se produit, si les grands banquiers s'amuse à vendre, soit même à refuser de reporter, si la haute banque allemande qui détient, dit-on, près d'un milliard de cinq français, s'avise de tenter une expédition financière en écrasant le marché sous un monceau de titres, il peut s'opérer un tel déclassement, une telle baisse, que la rente réduite rétrograde au-dessous de cent francs.

Le lendemain, il faudra rembourser en bel et bon argent. Et alors, il faudra mettre la clef sous la porte et s'en aller.

Donc, la République est à la merci du moindre événement extérieur, de la bonne volonté des hauts banquiers français et allemands.

Elle fera bien de brûler, aux pieds de ces potentats, les cierges qu'elle économise dans les églises.

J'oubliais un détail. La conversion a été votée dans une séance de nuit. C'était indiqué. Les députés et les grinchés n'opèrent que la nuit contre les rentiers. »

Avec la conversion, le pauvre petit rentier est victime, et toutes les grosses têtes des administrations républicaines conservent leurs forts appointements. Ce n'est pas égalitaire, mais c'est républicain. Cela suffit.

La droite royaliste seule a protesté par son refus contre les extravagants projets de M. de Fraycinet, contre les injurieuses fo-

lies de M. Ferry et contre le fastueux budget des fonctionnaires civils, qui a été si justement relevé dans la *Revue britannique* :

« Ce qui frappe le plus », dit-elle, « quand on étudie l'ensemble des budgets, c'est l'accroissement constant et continu des crédits affectés au personnel, soit par la création de nouveaux emplois, soit par l'élévation des traitements déjà existants. »
Quand, pour la première fois, nous avons signalé ce fait dans la presse en 1879, les traitements des fonctionnaires civils, soumis à la retenue de 5 0/0 en vertu de la loi de 1853 sur les pensions civiles, dépassaient, au budget de 1880, de 54,352,000 fr. les traitements inscrits au budget de 1874, dernier budget voté par le Corps législatif de l'Empire.
Depuis lors, chaque année n'a cessé d'apporter son contingent d'augmentation: En 1881: 6,440,000 fr.; en 1882: 17,200,000 fr.; en 1883: 9,380,000 fr.
Au budget de 1874, les traitements des fonctionnaires civils étaient portés pour 253,328,000 fr.; au budget de 1883, ils s'élèvent à **340 MILLIONS 700,000 FRANCS**. C'EST, EN DOUZE ANS, UNE AUGMENTATION DE **87,322,000 FRANCS**, SOIT DE PLUS D'UN TIERS. »

N'est-ce pas un comble?

Imposer un sacrifice de 35 MILLIONS AUX PETITS RENTIERS et porter au budget, et cela sans rougir de honte, 340 MILLIONS 700,000 francs POUR LES FONCTIONNAIRES CIVILS.

Cela ne s'était jamais vu!

C'est la curée aux places flagellée par le poète Barbier, qu'il appelait *GERUSER DES PLACES*.

SÉNAT.

Séance du 26 avril 1883.

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée à M. Chesnelong, sur la conversion. — Il n'en discute pas la légalité, qui cependant a été contestée jadis, qui ne peut l'être pour le 5 0/0 actuel; il ne critique pas la

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Léonide, aussitôt prévenue, décidée d'avance, parut désirer le loisir de la réflexion, et s'imposa la contrainte d'écouter les dissertations, plus touchantes que logiques, de la jeune aveugle, qui trouvait meilleur de donner beaucoup que de beaucoup recevoir.

Toutes les convenances strictement gardées, quelques jours écoulés dans une réclusion qu'expliquait la gravité de la décision à prendre, Ursule put apprendre à M^{me} de Semongeim, charmée, que Léonide consentait à servir de mère à Marie.

Le même soir, Léonide répondit à son parrain que sa lettre, dont l'intention toute affectueuse l'avait touchée, lui était parvenue lorsque déjà s'agitait pour elle cette grosse question d'avenir.

Elle allait se consacrer à une petite existence menacée, au bonheur d'un père et d'une fille plus qu'au sien propre. Attirée vers le malheur, elle avait pris en pitié les inquiétudes paternelles de

M. de Brix, et en grande tendresse la fillette qui allait devenir sienne. Sa mission de dévouement ne l'effrayait pas, comptant y trouver les compensations les plus douces que la reconnaissance de sa nouvelle famille saurait lui donner.

Ayant ainsi modestement rempli de ses louanges trois pages fines et serrées, Léonide terminait cette communication officielle par la prière de venir assister à son mariage.

A Péronne, où cette réponse était impatientement attendue, elle produisit l'effet désastreux d'un orage éclatant sur des têtes imprévoyantes.

Le vieil oncle s'était complu dans « sa petite machination », comme il aimait à appeler le projet si malencontreusement avorté. Le jeune homme avait laissé ses rêves prendre le fantastique galop des illusions riantes.

La douche fut glaciale, bien que l'habile mise en scène de l'adroite jeune fille ne permit pas de lui trouver l'ombre d'un tort, de le soupçonner du plus léger calcul.

Une fatalité avait placé l'enfant malade sur sa route, pour y attacher son cœur aimant. On ne pouvait se plaindre que de l'exquise sensibilité de cette charmante fille.

Quoique le rêve eût été court, Eugène Montrel le regretta sincèrement, comme une fleur, dont on ne respire le parfum qu'à distance, laisse le regret de ne la pouvoir cueillir.

Des impressions, nées de la vue d'un portrait et fortifiées par de longs entretiens, ne pouvaient avoir la vitalité d'un sentiment profond. Il les surmonta vaillamment, renonçant à se créer une famille avant de s'être acquis une position stable; disposition pleine de sagesse, qu'il eût fait prudemment d'adopter plus tôt.

L'oncle Piélard le vit repartir pour Paris sous le poids des conseils dont il se crut tenu de l'acabler. Le dernier, panaché d'espoir lointain, eut la prétention d'ouvrir au jeune homme des horizons lumineux.

— Travaille. Fais ta fortune. Tu étais trop jeune, nous avions tort de te créer des charges avant de t'avoir créé des ressources. Je ne te manquerai pas. Tu sais que tu trouveras plus tard mes petites économies.

Eugène sourit en protestant, le vieillard l'embrassa, et la vie de travail d'un garçon rangé qui veut parvenir reprit dans son engrenage le jeune ingénieur.

M. Léon Piélard, secoué pendant quelques semaines de la torpeur inintelligente où il s'engourdissait, y retomba, dès le départ de son neveu, avec cette circonstance doublement aggravante que, n'ayant rien à attendre de Léonide, il ne lui écrivit plus désormais, que n'ayant rien non plus d'agréable à faire entrevoir à M. Montrel, il ne lui écrivit que par accident.

Les infirmités venaient alanguir ce corps, tandis que l'affaiblissement moral s'accroissait. On peut dire que l'effort tenté par le parrain pour être utile à la pupille fut la dernière dépense physique de cet organisme usé.

La profonde indifférence qui saignait, avec les années, les intelligences paresseuses, en dehors de ce qui leur est personnel, s'abattit sur sa nature instinctivement égoïste. Peut-être l'aurait-on singulièrement surpris en lui rappelant, quelques mois plus tard, l'éloquence épistolaire déployée par lui auprès des orphelins, son grand désir de marier Eugène à Léonide et surtout l'offre inconsidérée, prodigieuse, d'un voyage de Péronne à Negent.

Cantonné dans sa maison froide, que le portrait illuminait seul, il y vécut de plus en plus complètement d'une existence végétative dont Eugène n'eut même plus le loisir de chercher à la tirer.

Les aptitudes du jeune homme avaient trouvé leur voie. Le travail le passionnait, et le travail est un maître impérieux dont les fidèles, qui en supportent les obligations, connaissent seuls les douceurs reconfortantes.

A peine, bien rarement, pouvait-il échapper aux entreprises considérables dont on lui avait confié la direction, pour venir embrasser son oncle. Bientôt même ce ne fut plus possible. Des études nouvelles l'absorbaient, en lui ouvrant un

préférence du 4 1/2 au 3 0/0, trop hasardeux ; il est convaincu de la nécessité de l'opération qu'il désire avec autant d'ardeur que le ministre.

La vraie question, c'est que la conversion ne vient pas à son heure ; on a manqué la bonne occasion. Aujourd'hui elle ne donnera que des mécomptes.

On l'a repoussée parce qu'elle était la contradiction de la politique républicaine.

L'orateur expose le scandaleux gaspillage de nos finances, provoqué par l'adoption du plan Freycinet, le grave embarras où nous a plongés ce système continu de dépenses déraisonnables, et le caractère de pur expédient de la conversion à laquelle on est obligé de recourir. Il développe ensuite les conditions désastreuses dans lesquelles on la présente.

M. Tirard, ministre des finances, proteste contre ce tableau exagéré de nos embarras financiers. Il serait évidemment très-agréable de n'avoir pas besoin de la conversion. Si elle lui est nécessaire, ce n'est pas une raison pour que le gouvernement n'use pas de son droit et remédie au déficit par les moyens qui sont à sa disposition.

Le ministre reproduit la réponse déjà faite à la Chambre, rappelle les déficits subis par les régimes antérieurs, et proteste qu'avec les 34 millions, le budget marchera tout seul.

M. de Parieu approuve la conversion, pourvu que le produit en soit consacré au soulagement de l'agriculture.

M. Bocher rappelle que les quatre exercices de 1875 à 1878, sans rien demander au présent ni à l'avenir, ont fourni un excédant de recettes de plus de 300 millions.

Ebloui par ce résultat, on a tout entrepris, on a accepté le plan de M. de Freycinet, on a créé le 3 0/0 amortissable, et en même temps on supprimait du budget 50 millions d'impôts.

A-t-on jamais vu pareille témérité ? De là, budget obéré et maintenant en déficit.

L'orateur analyse les déficits des budgets de 1882 et de 1883.

Quant au budget de 1884, il est établi en augmentant arbitrairement les recettes et en diminuant non moins arbitrairement les dépenses.

La conversion est légale ; elle n'est ni légitime ni loyale ; elle sera insuffisante.

C'est un tribu forcé et une dîme partielle qu'on prélève sur les rentiers, sur les petits, sur les humbles.

Vous diminuez votre capital et vous leur donnez un titre déprécié parce qu'il est sans avenir. Le budget ne sera pas d'ailleurs davantage équilibré. Évitera-t-on l'emprunt ?

Non, il faudra bientôt le faire, à moins que l'on ait le courage viril de revenir à un seul budget où les travaux extraordinaires soient dotés de ressources immédiatement réalisables. (Applaudissements à droite.)

Il faut abandonner la politique des intérêts électoraux et songer à l'intérêt de la patrie, à ses besoins, à ses vœux.

N'affaiblissez pas ses finances. (Applaudissements répétés à droite.)

M. le ministre des finances se défend d'a-

voir jamais eu de préoccupations électorales.

On a été un peu trop vite dans les dégrèvements, mais c'est une raison pour ne pas en demander d'autres.

Il déclare qu'on ne fera pas d'emprunt en 1883 et que ce sera seulement en 1884 que l'on en fera un, comme cela a toujours été entendu, puisqu'il s'agit de travaux extraordinaires.

Quant aux négociations avec les grandes Compagnies, il espère qu'elles réussiront.

La situation n'est pas aussi fâcheuse qu'on l'a dit et le Sénat votera le projet. (Applaudissements à gauche.)

M. Oscar de Vallée dit que le ministre a fait l'aveu d'une situation financière compromise, et c'est la nécessité impérieuse qui a forcé le gouvernement à faire la conversion, mesure dure et inopportune.

Il ajoute que les grands travaux publics n'ont été qu'un instrument électoral. (Protestations à gauche.)

Il rappelle aussi les sommes dépensées pour cet enseignement primaire, qui fait des sectaires, et cite encore à ce propos l'avis de M. Léon Say. (Exclamations à gauche.)

L'orateur dit que le projet de conversion a été connu à la séparation des Chambres et a procuré ainsi, à certaines personnes, des bénéfices illicites.

Les imprudences du ministre ont aggravé le mal. (Bruit à gauche.)

M. Tirard. — Je demande la parole.

M. Jules Ferry. — Accuser sans preuves, c'est calomnier.

M. Tolain. — Donnez les noms !

M. O. de Vallée. — Je n'ai pas le droit de faire des dénonciations à la tribune, j'ai cité un fait.

Si nous étions des hommes de parti, nous vous dirions : continuez ; comme nous sommes des citoyens, nous vous disons : arrêtez-vous.

M. Tirard, ministre des finances, proteste avec indignation contre les accusations portées contre lui par M. de Vallée et s'étonne qu'elles aient pu se produire à la tribune du Sénat contre un honnête homme.

Il a reçu un grand nombre de personnes dans son cabinet et a toujours refusé de leur donner le moindre éclaircissement sur la conversion. (Applaudissements répétés à gauche.)

La discussion générale est close.

Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.

M^r L'ÉVÊQUE DE TULLE ET LE MINISTRE DES CULTES.

M. le ministre des cultes a adressé à M^r l'évêque de Tulle la lettre suivante :

Paris, le 7 avril 1883.

Monsieur l'évêque,
Mon attention vient d'être appelée sur les trois prêtres de votre diocèse dont les noms suivent :
MM. Massoulier, desservant de Saint-Robert ;
Frayssé, desservant de Chauffour ;
Feugas, desservant de Saint-Aulaire.

Ces ecclésiastiques se sont gravement compromis par leurs prédications et par leurs actes, à l'occasion de la publication du décret de la congrégation de l'Index du 15 décembre dernier.

Ils ont déclaré qu'ils refuseraient les sacrements de l'Eglise à ceux de leurs paroissiens qui continueraient à lire ou qui conserveraient chez eux les livres condamnés par ledit décret ; ils ont excité les élèves des écoles communales à désobéir à leur maître, et les parents fanatisés ont détruit ou brûlé presque tous les manuels d'enseignement en usage dans ces établissements scolaires.

Ces faits, qui ont causé dans le pays le plus grand scandale, ne sauraient demeurer impunis et je vous prie, monsieur l'évêque, de vouloir bien déplacer immédiatement, avec disgrâce, MM. Massoulier, Frayssé et Feugas.

Si je n'obtenais pas satisfaction à bref délai, si ces trois desservants n'avaient pas quitté leurs paroisses avant le 15 avril prochain, ils cesseraient de recevoir, à partir de cette même date, le paiement des allocations attachées à leurs titres.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
F. MARTIN-FEUILLÉE.

M^r Dénéchaud a répondu en ces termes fermes et dignes :

Tulle, le 12 avril 1883.

Monsieur le ministre,

Vous voulez bien m'annoncer que MM. Massoulier, desservant de Saint-Robert ; Frayssé, desservant de Chauffour ; Feugas, desservant de Saint-Aulaire, s'ils ne sont pas déplacés immédiatement avec disgrâce, cesseront de recevoir, à partir du 15 avril, le paiement des allocations attachées à leurs titres.

J'ai l'honneur de vous répondre que ces dignes prêtres, universellement estimés dans leur paroisse et dans le diocèse, ont fait leur devoir en déclarant qu'ils refuseraient les sacrements de l'Eglise à ceux de leurs paroissiens qui continueraient à lire ou qui conserveraient chez eux les livres condamnés par la congrégation de l'Index. Ils ne peuvent administrer les sacrements que selon les règles de l'Eglise, et ils doivent nécessairement éclairer les fidèles sur ce point. Voulez-vous donc leur imposer la violation de ces règles, ou le silence à l'égard de leurs paroissiens, qui ne sauraient pas la raison de leur conduite ? Mais ce serait, contre tout droit et toute logique, rendre impossible l'exercice de leur ministère spirituel, dans lequel ne peut s'ingérer l'autorité civile.

D'après des témoignages dignes de foi, le maire d'une petite ville, qui d'ailleurs ne met jamais les pieds à l'église, ne se contente pas de recueillir les échos plus ou moins faussés de ce qui s'est dit en chaire ; mais poussant son enquête bien plus loin que je pourrais le faire moi-même, il cherche à pénétrer les secrets du confessionnal : voilà de ces énormités qui sont justement flétries par la conscience publique.

Vous ajoutez, monsieur le ministre, que ces messieurs ont excité les élèves des écoles communales à désobéir à leurs maîtres. Cette expression n'est pas tout à fait exacte : il y a eu simplement la recommandation « d'obéir à l'Eglise ». Mais si ces chers enfants ne peuvent obéir à l'Eglise sans désobéir à leurs maîtres, à qui en est la faute ? Voilà donc la fameuse neutralité de l'école qui se change en hostilité

et la liberté des consciences qui se change en oppression.

Du reste, supposé même que MM. les instituteurs eussent le droit et la liberté, qu'ils n'ont certainement pas, d'imposer à leurs élèves des livres condamnés par l'Eglise, comment l'Eglise n'aurait-elle pas le droit de mettre des conditions à la réception de ses sacrements ? Alors les enfants et leurs familles ont le choix entre ces sacrements ou ces livres, puisque telle est la cruelle alternative dans laquelle ils seraient injustement placés.

Vous dites ensuite, monsieur le ministre, que « les parents fanatisés ont détruit ou brûlé presque tous les manuels d'enseignements en usage dans ces établissements scolaires ». Je vois dans ce fait un très-honorable témoignage rendu aux parents, dont l'admirable foi mérite mes félicitations les plus sincères. Vous me permettez donc de protester contre l'accusation de « fanatisme » ; ce mot, dans une telle circonstance, me paraît manquer de justesse ; il n'y a pas eu passion aveugle, ni excès de zèle ; ces dignes pères et mères de famille n'ont pas été fanatisés ; ils ne méritent pas une qualification si injurieuse pour avoir tout simplement reconnu et accompli leurs obligations de chrétiens.

Du reste, l'Eglise a, de tout temps, interdit la lecture et ordonné même la destruction des livres nuisibles. « C'est une très-ancienne pratique », disait Luther, de « brûler les livres méchants et vénéneux, comme nous le voyons par les actes des Apôtres ».

Voici, en effet, le passage auquel le célèbre apôtre faisait allusion. Parmi les nouveaux chrétiens convertis par saint Paul à Ephèse, « il y en avait beaucoup qui s'étaient adonnés à des curiosités superstitieuses ; ils apportèrent donc tous les livres qui traitaient de ces matières et les livrèrent aux flammes devant tout le peuple, et ayant fait la somme du prix de ces livres, on trouva qu'il y en avait pour cinquante mille deniers. Ainsi croisit énergiquement et s'affermisit la parole de Dieu ».

Enfin, monsieur le ministre, les prêtres inculpés n'ont fait que suivre mes instructions et mes ordres ; s'il y a parmi nous un coupable, c'est moi ; s'il y en a plusieurs, je suis le principal ; ou plutôt les vrais coupables, je ne veux pas dire les fanatiques, sont ceux qui violent ouvertement la neutralité tant promise à l'école et la liberté tant réclamée pour les consciences.

Il faut bien l'avouer, en frappant mes prêtres, vous auriez pris le plus sûr moyen de me frapper cruellement moi-même ; mais notre grande consolation, à eux et à moi, c'est qu'ils auraient été frappés uniquement pour avoir fait leur devoir, et qu'ils seraient vraiment persécutés pour la justice. Vous ne serez pas étonné si, pour leur justification et la mienne, je publie vos accusations et ma réponse : l'opinion publique, celle des catholiques surtout, a droit à cette communication, et notre honneur la réclame impérieusement.

Agréez, monsieur le ministre, l'assu-

avenir pailleté d'or.

L'Égypte attirait les jeunes talents, les soldats largement, leur faisait la part belle. Un caractère tel que celui d'Eugène Montrel devait être captivé par les séductions de cette terre, pleine de surprises pour le chercheur et d'étrangetés pour le poète.

Et le jeune ingénieur l'était un peu.

Il partit donc, vers la fin de cette même année, où les rêves ambitieux de Léonide reçurent leur première réalisation par son mariage avec M. de Brix.

VI

Le château de Brix, entre Arthenay et Orléans, est une confortable habitation moderne, sans architecture sérieuse, sans grandeur véritable ; il offre toutefois un aspect d'élégance et de bon goût qui séduit tout d'abord.

Un parc, dont la disposition savante voile le peu d'étendue, un petit lac plein de coquetterie et des parterres en fleurs font de cette résidence un séjour plus riant que ne le sont, d'ordinaire, les petites châtellenies de province.

C'est là que M. de Brix conduisit sa femme, la petite Marie et Ursule Poncelet, dont le sort était naturellement lié à celui de sa sœur.

M^{me} de Semangein consentit à les y accompagner pour quelques semaines, et le commandant de Rollezan vint y finir la saison.

Le commandant de Rollezan était un officier

supérieur de cavalerie en retraite, décoré, distingué, méthodique, cousin germain du maître du logis.

Ce lui était une joie extrême de voir se rouvrir devant son oisiveté obligatoire la maison jadis si hospitalière, que la mort avait précocement fermée.

Il fut donc le premier à faire fête à Léonide quand elle fut mise en possession de son nouveau domaine. Les voisins renouvelèrent bientôt cette petite ovation sympathique, et la jeune femme eut la satisfaction de sentir à portée de son influence naissante toute une société sur laquelle elle allait régner.

Rien ne fut plus facile. Sa grâce, son entrain lui firent promptement autant de relations aimables que de visites échangées. Il lui plaisait de jouer à la reine au petit pied dans ce diminutif de monde.

Quand vint l'hiver, ce fut dans le vrai monde qu'il lui parut désirable de prendre un rôle actif. M. de Brix fit aménager selon ses goûts son habitation parisienne, la famille s'y transporta, le cercle de relations s'agrandit. Léonide fut remarquée à Paris comme elle l'avait été en province, et la seconde de ses ambitions, celle de briller à un rang digne d'elle, se trouva, cette fois encore, suffisamment réalisée.

Avec le bonheur, la santé semblait revenue dans la maison ressuscitée. Marie plus forte, très-choyée,

toujours vive et chantante, en était l'incessante gaieté. Bientôt un frère désiré, que Léonide lui donna, en devint l'orgueil.

Cette naissance fit atteindre à M. de Brix ce summum de satisfactions intimes qui donnent parfois une sorte d'aurore aux pères de famille.

Naturellement grave, il apprit le rire ; sombre par habitude, il devint expansif. Le poids de ses chagrins passés s'allégeait par la douceur du présent. Ses inquiétudes mêmes sur la constitution nerveuse de sa fille, s'apaisaient depuis qu'il la voyait serrée dans les bras de sa jeune femme.

Ursule prenait sa part de ces joies de foyer, les seules qui lui fussent permises : le bonheur d'autrui composant le plus clair du sien. Les égards de M. de Brix, l'amitié de Léonide, les caresses de Marie, les petits bras innocents du bébé noués autour de son cou, lui causaient de la reconnaissance et de l'attendrissement.

Son inutilité, dont elle avait longtemps souffert, trouvait maintenant un contre-poids dans l'influence que la fillette lui laissait prendre sur son caractère emporté, sur ses caprices souvent inexplicables.

Ursule devenait sans le savoir le professeur de morale, de religion, le pacificateur de cette nature impressionnable, le frein de cette imagination enfantine d'une inquiétante mobilité.

Le meilleur traitement qu'eût encore suivi Marie, fut d'être rapprochée de cette sérénité résignée,

de ce calme, de cette sagesse, de cette candeur.

Il résulte de ce rapprochement un surcroît de tendresse entre l'enfant et l'aveugle dont Léonide ne daigna pas se montrer jalouse.

Elle commençait d'ailleurs, dès cette époque, à se laisser emporter dans le tourbillon mondain avec une fougue qui surprenait, sans l'effrayer, l'indulgence de son mari.

Respirant à l'aise dans une atmosphère de plaisirs, d'hommages, d'adulation, elle dissimulait mal que cette période triomphante devenait le couronnement de ses secrets desirs.

Bientôt, elle ne prit plus cette peine de la dissimulation, qui pouvait convenir à l'humble orpheline des bords de la Marne, mais dont la femme opulente et fêtée n'avait plus besoin de prendre souci.

L'échelle était gravie, la position acquise, la fortune assurée. Son cœur sec reportait sur son petit garçon toute la part d'amour qu'il était susceptible d'éprouver. Marie lui inspirait l'indifférence oubliée d'un marche-pied devenu sans emploi. Pas un nuage ne s'élevait entre les illusions de son mari et sa propre froideur. La gratitude qu'elle avait supprimé lui devoir au fond de l'âme, pendant les premières années de cette union inespérée, avait fait place à l'impérieuse exigence d'une reconnaissance que l'excellent homme ne lui marchandait pas.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEX.

rance de ma haute et respectueuse considération.

† HENRI,
» Evêque de Tulle. »

Chronique générale.

Que veut dire ceci ? demandent les *Tablettes* :

« Une circulaire des finances (cabinet du ministre), envoyée à tous les trésoriers généraux, receveurs particuliers et percepteurs, enjoint à ces fonctionnaires de ne pas quitter leur poste en ce moment, sous aucun prétexte, et de ne laisser ouvrir par aucun de leurs agents ou employés les lettres ou dépêches qui leur seront adressées par le ministère des finances. »

Le vote de la conversion va imposer au ministre des finances une tâche considérable. On va fabriquer de nouveaux titres, qui seront remis au porteur en échange des anciens. C'est la Banque de France qui fournira le papier nécessaire à cette fabrication; l'impression se fera par les soins du ministre des finances.

Pour donner une idée de l'étendue de ce travail, il nous suffira d'indiquer que le nombre des titres à remplacer est de deux millions et demi sur lesquels 4,800,000 sont des titres au porteur et 700,000 des titres nominatifs.

Pour effectuer complètement ce travail considérable, le ministère des finances ne disposera que d'un délai de trois mois et demi, car le 16 août prochain commencera la réduction du revenu. C'est par suite à cette époque que les nouveaux titres devront être remis aux rentiers.

LA TRIPLE ALLIANCE.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que le Foreign-Office a reçu de Berlin des explications très-précises sur le but et la portée de la triple alliance. Nous n'avons pas ouï dire que notre ministre des affaires étrangères ait reçu la moindre communication à cet égard; nous doutons même que M. Challemel-Lacour s'avise de demander la moindre explication.

Au sujet de cette triple alliance qui est malheureusement un fait accompli, le *Daily News* affirme qu'elle a pour objectif principal d'imposer à la France le désarmement, quand M. de Bismarck le jugera à propos. La nouvelle nous surprend, mais elle n'est pas invraisemblable. Si le chancelier veut nous chercher querelle quand il se sera entouré d'alliés, il peut parfaitement employer ce moyen. C'est ce qu'il a fait en 1866 vis-à-vis de l'Autriche.

Le prince Louis, second fils du prince Napoléon, a subi hier matin avec succès, à la Sorbonne, l'examen du baccalauréat des sciences.

Le prince Roland Bonaparte, sous lieutenant

nant au 36^e de ligne, à Caen, vient de donner sa démission.

On annonce la mort :
De M. Michel Masson, le célèbre auteur dramatique, doyen de la Société des gens de lettres (83 ans);

De M. Jules Sandeau, un de nos littérateurs les plus distingués, membre de l'Académie française, auteur de *M^{lle} de Seiglière* (72 ans);

De M. Emile de la Bédollière, ancien rédacteur du *Siècle* et du *National* (69 ans).

L'EXPLOSION DE L'AMBIGU.

Avant-hier, à l'Ambigu, au moment où tout était prêt pour le lever du rideau, un terrible accident a empêché la représentation.

Une explosion de gaz s'est produite dans une loge de comparses située au quatrième étage et donnant sur la rue de Bondy.

Les figurants, en arrivant, remarquèrent tous une forte odeur de gaz, et celui qui marchait le premier, une bougie à la main, hésita un instant à entrer.

Pourtant un des carreaux de la croisée étant cassé : « Il n'y a rien à craindre, dit-il, le gaz n'a pas dû rester dans la pièce. » Il entra.

Au même instant, l'explosion se produisit avec une extrême violence.

Les effets ont été terribles. Les vitres de la croisée ont volé en éclats, le parquet de la loge s'est en partie effondré; les figurants ont été, pour la plupart, renversés, quelques-uns horriblement brûlés.

Le nombre des blessés s'élève à quatorze. M. Emile Simon, administrateur du théâtre, prévenu immédiatement, et ne sachant point quelles pouvaient être les conséquences de cet accident pour le public qui garnissait la salle de l'Ambigu, fit immédiatement annoncer que M. Taillade étant malade, la représentation n'aurait pas lieu.

Ce qui permit de faire évacuer la salle et de fermer tous les compteurs, en évitant la panique que la nouvelle de l'explosion n'aurait pas manqué de produire.

En moins de quinze minutes, les secours les plus complets étaient organisés : pompiers, médecins au nombre de huit, commissaire de police, officier de paix, agents, chacun à son poste, rivalisait de soins et de dévouement.

Treize blessés ont été transportés à l'hospice Saint-Louis.

Grâce au sang-froid déployé par le personnel de l'Ambigu, aucun accident n'est arrivé au contrôle, où un très-petit nombre de personnes se sont fait rembourser le prix de leur place, tandis que la plus grande partie a accepté des contre-marches pour la 46^e représentation de *l'As de Trèfle* qui avait lieu hier soir à l'Ambigu.

EXPLOSION A BESSEGES.

Une explosion a eu lieu dans les mines de Besseges; on compte 9 morts et 3 blessés; 427 mineurs manquent à l'appel.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 avril.
La Bourse de ce jour est, en résumé, ferme. Toutefois les rentes 3 0/0 qui avaient d'ailleurs monté hier avec une précipitation un peu vive, repèrent aujourd'hui une partie de l'avance conquis. L'ancien tombe à 80.10 et l'amortissable à 81.27. Le 5 0/0 est stationnaire à 111.57.
La Banque de France est à 5,390.
Le bilan affiché aujourd'hui est assez satisfaisant : les bénéfices s'élèvent à 673,740 fr.; l'encaisse est en augmentation de 3,018,030 fr., l'argent de 429,320 fr.
Le portefeuille a diminué de 85 millions 676,460 francs.

La plupart des valeurs sont fermes dans leurs cours précédents.

Le Foncier entre 1,342 et 1,347; les Obligations foncières nouvelles à 347.50.

Les transactions continuent à se développer sur la Compagnie Foncière de France et d'Algérie, particulièrement recherchée en ce moment sur le marché du comptant.

Les établissements de crédit sont fermes : la Banque de Paris à 1,057, le Lyonnais à 562.

Le Crédit de Paris est en hausse à 305 et la Banque Romaine à 300.

Les chemins s'inscrivent : le Lyon à 1,602, le Nord à 1,960, le Midi à 1,180; le Suez est à 2,625.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ENGAGÉS CONDITIONNELS.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets et maires du département :

« Messieurs,
» Afin de vous mettre à même d'éclairer dès à présent les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1883, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

» Du 1^{er} juillet au 25 août, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

» Cette obligation est la même :

» Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872;

» Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi;

» Et pour ceux qui, après avoir été refusés l'année dernière pour cause d'inaptitude physique, ont été, en 1883, reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

» Passé le 25 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1883, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations imposées par la loi.

» Les commissions d'officiers de troupes à cheval chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1^{er} juillet au 25 août inclus.

» La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 27 août, à 8 heures précises du matin.

» La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route seront fixés ultérieurement.

» Je vous prie de donner à la présente circulaire la plus grande publicité.

» Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le préfet, A. JABOUILLE. »

L'Eglise célébrait, mercredi, la fête de saint Marc, disciple de saint Pierre et l'un des quatre évangélistes.

Dans toutes les contrées où la religion catholique jouit de la liberté, une procession solennelle a lieu en ce jour, on chante les Litanies des Saints, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, et attirer sur les fruits de la terre les bénédictions du Ciel.

Il y a longtemps que cette procession est en usage dans l'Eglise : dès le VI^e siècle, saint Grégoire-le-Grand en fait mention et la signale comme une institution très-ancienne.

A Saumur, la fête de saint Marc se célèbre seulement à l'intérieur des églises, le maire ayant interdit toute procession sur la voie publique réservée aux seules exhibitions de cirques, de Mi-Carême carnavalesque et du 14 Juillet.

Ainsi le veut la liberté républicaine.

SAINT-MATHURIN. — Par décret du Président de la République, en date du 7 avril, M. J. Charrier a été nommé notaire à Saint-Mathurin, en remplacement de M^e Fouge-ray, démissionnaire en sa faveur.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le juge de paix macaronique de Beupreau, celui que le procès des cloches a à jamais immortalisé, M. Volée, voyage. Ses anciens justiciables l'apprendront avec plaisir.

» De Meslay (Mayenne), où il avait été installé au sortir de Beupreau, ledit Volée est envoyé, par décret présidentiel, titulaire de la justice de paix de Lezardrieux (Côtes-du-Nord). »

BANDAGES, BAS, SUSPENSOIRS, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES DEUX COUSINES

Et comme cette terrible révélation parvenait aux oreilles de l'implacable jeune fille, ses regards se fixèrent, pour la première fois, sur une figure dont on pouvait à peine distinguer les traits, tant la cruelle maladie y avait produit de ravages. Un cri d'épouvante s'échappa de sa poitrine, elle laissa retomber le rideau, jeta le mouchoir loin d'elle, et, sans proférer un seul mot, se précipita vers la porte et descendit au galop l'escalier sombre et tortueux.

Charlotte, par un mouvement instinctif, s'écarta pareillement du lit de la malade; mais avant de se retirer, elle adressa à Héroïse quelques paroles de consolation et d'excuse.

Au bas des marches, elle trouva sa cousine dans une prostration effrayante. Si la perte d'un mouchoir avait excité sa colère, la peur de voir s'éclipser sa beauté la tourmentait bien davantage. Dès l'âge de raison, elle avait redouté ce mal affreux qu'ont en effet trop sujet d'appréhender les femmes qui possèdent pour unique mérite les éphémères agréments du visage.

III

CHANGEMENT DE MAIN.

L'épidémie sévissait justement alors avec rage. Jusque-là, M^{lle} Parnelle s'était soustraite aux attaques de l'inflexible fléau; maintenant, dans un mouvement aveugle, elle venait de respirer l'air empoisonné; elle avait contemplant le hideux tableau que son imagination lui avait souvent mis sous les yeux, et, danger plus grand encore, elle se persuadait que l'impitoyable fièvre s'était attachée à elle.

L'esprit de Clarisse était tellement absorbé par les dramatiques accidents de ces deux dernières heures, qu'elle avait presque oublié qu'elle devait se marier le lendemain. Elle ne pensa plus à passer chez la couturière, ni à aller chez le joaillier pour y prendre un lot de bijoux. Elle n'éprouva plus qu'un souci : se dépouiller au plus tôt de ses vêtements imprégnés peut-être d'arômes pestilentiels.

— Rassure-toi, ma chère Clarisse, le bonheur seul te tend les bras, lui dit aimablement Charlotte au moment où la voiture s'arrêtait devant leur poron. Tiens ! voici précisément le tilbury de M. d'Estoublac qui nous précède.

Ce nom réagit comme un talisman souverain sur la jeune fiancée. Elle n'ignorait pas que c'était en dissimulant les défauts de son caractère qu'elle

était parvenue à captiver l'amour du comte, et que s'il venait jamais à apprendre la part qu'elle avait eue dans les incidents de la mariage, son cœur s'éloignerait d'elle pour toujours.

— Je me sens, en vérité, très-mal, fit-elle à sa compagne, pendant qu'elles descendaient de calèche. Conduis-moi, je te prie, tout de suite dans mon appartement.

La compatissante Charlotte, dans l'âme de laquelle des habitudes d'enfance et un commerce continué avaient fait naître pour sa cousine une amitié de sœur, la soutint par la taille jusque chez elle, en lui tenant un langage propre à raffermir son courage et à éloigner de son cerveau toute idée néfaste. Mais Clarisse, au lieu de se remettre, parut soudain si sérieusement indisposée que l'orpheline jugea nécessaire de prévenir son oncle et de lui raconter, avec tous les ménagements imaginables, ce qui venait au juste de se passer.

Elle le rencontra au fumoir, en compagnie du comte d'Estoublac. Son récit le plongea tous deux dans la plus vive inquiétude.

Toutes les mesures inspirées par la science et l'affection furent immédiatement prises, mais ce fut en vain.

Le mal avait déjà répandu son germe destructeur sur l'altière beauté; et le jour qui devait la voir marcher rayonnante à l'autel, la trouva étendue, défigurée, sur sa couche. La variole s'était

promptement déclarée.

Charlotte, d'une nature moins délicate, échappa au péril, quoiqu'elle se tint constamment au chevet de sa cousine, avec cette abnégation qui était une des vertus saillantes de sa belle âme. Elle s'imposa la tâche fatigante et dangereuse de veiller sans relâche aux moindres besoins de sa chère parente, et eut la douce récompense de voir Clarisse ressentir pour elle l'amitié la plus profonde, et modifier, même avec avantage, tous ses autres sentiments, en s'apercevant enfin que les qualités morales avaient bien plus de valeur que cette fragile beauté dont elle, Clarisse, s'était montrée si vaine, et qu'un souffle empesté avait suffi pour anéantir.

(La fin à demain.) ADOLPHE ROSAY.

PARVENEZ A LE LIRE ! la nouvelle romance de AUGUSTA COUPRY, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI ! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSEUR, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 80	80 55	Est	735	733 75	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	450	456
4 %	81	81 90	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1570	1598 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	561	562	Est	361	363
5 %	110 65	110	Midi	1160	1175	— 1865, 4 %	515	518	Midi	363	369 75
Obligations du Trésor	515	515	Nord	1950	1945	— 1869, 3 %	398	398 50	Nord	366	365 25
Obligations du Trésor nouvelles	509	510	Orléans	1261	1270	— 1871, 3 %	390	390	Orléans	364	365
Bons de liq. départementaux ..	524 75	524 50	Ouest	772	772 50	— 1875, 4 %	505	507 50	Ouest	360	360 50
Banque de France	5380	5390	Compagnie parisienne du Gaz ..	1415	1425	— 1876, 4 %	506	507 50	Paris-Lyon-Méditerranée ..	368	367
Comptoir d'escompte	980	975	Canal de Suez	2597	2603	Dépt. de la Seine, emprunt 1857	519	519	Paris-Bourbonnais	363	363
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1340	C. gén. Transatlantique	460	453	Bons de liquid. Ville de Paris.	444	445	Canal de Suez	567	563
Crédit de France	35	35				Obligations communales 1879.					
Crédit mobilier	365	375									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.												
6	45	—	matin (s'arrête à la Possonnière)												
8	56	—	matin, omnibus-mixte.												
1	25	—	soir, —												
3	32	—	express.												
7	15	—	omnibus.												
10	36	—	(s'arrête à Angers)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT							NIORT - SAUMUR						
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.												
8	21	—	omnibus.												
9	37	—	express.												
13	48	—	soir, omnibus-mixte.												
4	44	—	—												
10	24	—	express-poste.												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.															

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-trois, au profit de M^{me} Jeanne Girard, épouse sans profession du sieur Armand-Fidèle Meslier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Argentay, commune des Verchers, par défaut contre ledit sieur Meslier ; Il appert que ladite dame Meslier-Girard a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Armand-Fidèle Meslier, son mari, et que M^e Coquebert de Neuville, avoué, occupait pour ladite dame Meslier-Girard, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué près le Tribunal civil de Saumur, soussigné, et celui de ladite dame Meslier-Girard ;

Saumur, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e MAUPILLIER, notaire à Thouarcé.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ
DES BARANGÈRES
Située commune de Chavagnes-les-Eaux,
Comprenant :
Maison d'habitation et servitudes, jardin, verger, vigne, futaie, pièce d'eau ;
Trois closeries ;
Terres, vignes, bois taillis et prés détachés ;
Le tout d'un détail facile, contenant 44 hectares.
S'adresser, pour traiter, à M^e MAUPILLIER, notaire à Thouarcé.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques
PAR SUITE DE DÉCÈS
Le dimanche 29 avril 1883, à une heure après midi,
Au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levés, au domicile de M. BATAILLON,
DES MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS
Ci-après,
Dépendant de sa succession.

Il sera vendu :
Vaisselle, batterie de cuisine, cadres, pendule ;
Buffet, huches, tables, chaises, bois de lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, carrées et rideaux ;
Drapes, serviettes, taies d'oreillers, torchons, linge de corps et de ménage ;
Établi, outils de tonnelier, bois de merrain et de travail, fûts neufs, cuiviers, pressoir portatif et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
(275) CH. MILLION.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
OU A LOUER
PROPRIÉTÉ DE PRODUIT
ET D'AGRÈMENT
Petite maison de maître, maison de ferme, terre, vigne, bois, contenant 12 hectares 50 ares.
S'adresser audit notaire.

A VENDRE
MAISON
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (246)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883.
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Doune, n° 49.
S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, 66.

A VENDRE
UNE JUMENT
De huit ans,
Taille 1^m50, robe bai cerise, s'attelle et se monte.
S'adresser à M. FOUCHAU, 79, rue Saint-Nicolas, Saumur. (267)

A VENDRE
MAGNIFIQUE CHIEN
Pure race Mont-Saint-Bernard,
Poil fauve, âgé de 3 ans.
S'adresser au bureau du journal.

M. LORIOU

Ex-Bandagiste-Herniaire de Paris, sera à la disposition des personnes atteintes de hernies les plus difficiles, assurant le maintien au moyen de son bandage perfectionné.
Recevra à l'Hôtel Budan, à partir de lundi 23 au samedi 28 courant, de 1 à 6 heures, se réservant la matinée pour aller à domicile chez les personnes qui le préfèrent.
M^{me} LORIOU, qui l'accompagne, recevra aux mêmes heures que son mari, pour les dames. (272)

A VENDRE
UN CHIEN DE CHASSE EPAGNEUL
Bien dressé.
S'adresser hôtel de la Poste, aux Rosiers. (252)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 80 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 80 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (233)



L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche **MAUX de DENTS** et, par conséquent, l'Extraction & l'Amputation
Supprime INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les DOULEURS RHUMATISMALES
Brochure explicative, franco sur demande. S'adresser à M. SUEZ, 40, Rue Ampère, PARIS

Brochure explicative, franco sur demande. L'ALCOOLAT DE SUEZ supprime IMMÉDIATEMENT les DOULEURS RHUMATISMALES Brochure explicative, franco sur demande.
Se trouve à Saumur, chez MM. BISSON, pharmacien, 58, place de la Bilange ; DÉCART, coiffeur ; BOUCHER, coiffeur, 2, rue Saint-Jean.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le